



SECURENO'V

LA RÉNOVATION QUI SÉCURISE
VOTRE LOGEMENT. SUIVEZ-LE GUIDE !

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

DES LOGEMENTS SÉCURISÉS EN TOUTE SIMPLICITÉ ?

C'est possible ! Avec SECURENO'V, vous êtes accompagnés pour bénéficier en toute sérénité de plus de sécurité dans vos logements.

SECURENO'V, c'est un service complet, gratuit et personnalisé proposé par la Métropole de Lyon et ses partenaires dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour rénover et sécuriser les logements exposés aux effets toxiques, thermiques et de surpression en cas d'accident industriel. Toutes les démarches SECURENO'V doivent être réalisées par le propriétaire du logement. Si vous êtes locataire, n'hésitez pas à sensibiliser votre propriétaire ou à contacter votre mairie qui prendra contact avec lui pour réaliser le diagnostic de votre logement. Il est obligatoire et gratuit.

COMMENT ÇA MARCHE ?



SECURENO'V : UNE EXPERTISE SÛRE ET UN SERVICE SUR-MESURE



ÉTAPE 1 :

INFORMEZ-VOUS en un coup de fil pour savoir si vous êtes concerné par SECURENO'V. Contactez votre mairie (numéro de téléphone au dos). Ou vérifiez la localisation de votre logement sur grandlyon.com/securenov.



ÉTAPE 2 :

PRENEZ RENDEZ-VOUS

L'expert SECURENO'V vient chez vous quand vous le souhaitez :

- réservez votre créneau sur www.grandlyon.com/securenov ou dans votre mairie,
- votre rendez-vous est confirmé à réception du titre de propriété précisant l'adresse du logement et sa date d'acquisition,
- un RDV vous est fixé sous 7 jours.



ÉTAPE 3 :

RÉALISEZ LE DIAGNOSTIC OBLIGATOIRE DE VOTRE LOGEMENT

- le diagnostic est effectué par un expert SECURENO'V dans un délai maximum de 7 jours après l'ouverture et la constitution complète de votre dossier,
- comptez en moyenne 1 heure pour la durée du diagnostic (exposition à un risque).

Diagnostic 100% gratuit

En cas d'accident, un logement non sécurisé met en danger ses occupants. En cas de vente, le propriétaire est tenu de remettre aux acheteurs un état des risques. (Cerfa IAL Information Acquéreur Locataire) précisant si les travaux ont été réalisés.

Attention ! Seul un expert SECURENO'V partenaire de la Métropole peut réaliser le diagnostic. Demandez-lui son habilitation le jour de sa visite.



ÉTAPE 4 :

RECEVEZ LE RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

Suite à la visite de l'expert, vous recevez sous 10 jours, par mail ou courrier :

- le rapport technique préconisant les travaux à réaliser pour protéger le logement et ses occupants,
- une estimation financière du coût des travaux et des solutions de financement.



ÉTAPE 5 :

COMPLÉTEZ VOTRE DOSSIER SECURENO'V

Pour donner votre accord pour lancer les travaux, vous devez remplir un dossier SECURENO'V avec l'expert. L'expert le transmettra à la Métropole de Lyon.



ÉTAPE 6 :

CHOISISSEZ VOS ARTISANS

Vous pouvez sélectionner vous-même vos artisans ou demander à votre expert SECURENO'V de vous donner des contacts d'artisans qualifiés pour établir les devis,

Dans les deux cas, vous êtes l'interlocuteur des artisans du début des travaux à leur achèvement.



ÉTAPE 7 :

VALIDEZ LES DEVIS DES ARTISANS

L'expert SECURENO'V simule la prise en charge financière de vos travaux et vous en informe.



ÉTAPE 8 :

RÉALISEZ VOS TRAVAUX

Après la signature des devis, vos travaux doivent être réalisés dans un délai de 3 mois.

Une fois les travaux achevés, vous signez l'attestation d'achèvement des travaux avec l'artisan que vous envoyez accompagnée de photos du chantier à l'expert SECURENO'V.



ÉTAPE 9 :

RECEVEZ LE SOLDE DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Attention !

Pour pouvoir être financé, attendez l'accusé de réception par mail de votre dossier par la Métropole avant de commencer des travaux.

Faire les travaux soi-même : une fausse bonne idée

Filmer une fenêtre, confiner une pièce, poser un joint d'étanchéité est à la portée d'un propriétaire bricoleur. Néanmoins, l'intervention d'un professionnel est nécessaire pour mesurer si la protection est suffisante. De plus, le crédit d'impôt s'applique seulement aux travaux réalisés par des artisans sur présentation de facture incluant l'achat de matériel et la pose. Pour les travaux plus complexes, l'intervention d'un professionnel formé à la prévention des risques technologiques est indispensable. Votre expert SECURENO'V et votre mairie peuvent vous orienter.

Des travaux financés à 100%

à hauteur de 10% de la valeur du logement. Jusqu'à 20 000 € maximum à condition que la facture acquittée soit éditée avant le 19 octobre 2024.

À savoir : si vous êtes non imposable, vous bénéficiez du crédit d'impôt sous forme de chèque bancaire émis par le Trésor Public en guise de remboursement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE MAIRIE

Feyzin – www.ville-feyzin.fr / 04 72 21 46 00

Irigny – www.irigny.fr / 04 72 30 50 50

Oullins – www.oullins.fr / 04 72 39 73 13

Pierre-Bénite – www.pierrebenite.fr / 04 78 86 62 62

Saint-Fons – www.saint-fons.fr / 04 72 09 20 20

Solaize – www.mairie-solaize.fr / 04 78 02 82 67

Vénissieux – www.ville-venissieux.fr / 04 72 21 44 44

Pour en savoir plus : www.grandlyon.com/securenov - securenov@grandlyon.com

SECURENO'V, c'est :

Un logement rénové et protégé des risques industriels,
des travaux financés à 100%,
un accompagnement gratuit et personnalisé,
des engagements sur les délais,
un conseiller à disposition des propriétaires pour un pilotage sur mesure,
une garantie de qualité d'exécution des travaux avec les professionnels SECURENO'V.

PROPRIÉTAIRES, C'EST LE MOMENT DE VOUS LANCER!

19 octobre 2024 : c'est la date limite des financements PPRT
et de l'accompagnement par SECURENO'V.

Plus tôt vous appelez pour réaliser le diagnostic obligatoire
de votre logement, plus tôt vous réalisez les travaux !

LOCATAIRES, PARLEZ-EN A VOTRE PROPRIÉTAIRE !

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

En partenariat avec :

